

Advance Audit

Rapport de Transparence

2024

Sommaire

- 01.** Sommaire
- 02.** Fourcade & Associés Group
- 03.** Fourcade Audi & Associés – F2A
- 04.** Gestion des risques
- 05.** Informations financières
- 06.** Ressources Humaines

Introduction

Ce rapport de transparence est établi en application des dispositions de la directive européenne relative au contrôle légal des comptes et de l'article R. 823-21 du Code de commerce.

Cet article précise notamment que les commissaires aux comptes, désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne, publient sur leur site Internet dans les quatre mois de la clôture de l'exercice un rapport de transparence.

Le cabinet FOURCADE AUDIT ASSOCIES - F2A publie son rapport annuel de transparence au 31 décembre 2024 afin de présenter l'ensemble des informations requises par la réglementation, ainsi que les valeurs et procédures du cabinet.

En tant que tiers de confiance, ces valeurs sont pour nous un gage de qualité vis-à-vis de nos clients et sont mises en œuvre par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs au sein de notre cabinet.

Perpignan, le 20 avril 2025

Le Président

A blue ink signature, likely of M. Bernard FOURCADE, written in a cursive style.

SASU FOURCADE PARTICIPATION PARTENER
Représenté par son président
M. Bernard FOURCADE

NOTRE ORGANISATION

02 FOURCADE & ASSOCIÉS GROUP

A1 Notre Histoire

Le groupe est reconnu fort de 75 ans d'expérience. ADDVANCE a été restructuré en 2015 autour de la SAS FOURCADE & ASSOCIÉS GROUP et de ses deux filiales SAS CABINET FOURCADE & ASSOCIÉS et SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIÉS – F2A.

En date du 17 Septembre 2020 la SAS CABINET FOURCADE & ASSOCIÉS a acquis la société d'expertise comptable CERGI.

A2 Nos Activités

ADDVANCE GROUP est un groupe pluridisciplinaire qui exerce ses activités de commissariat aux comptes et d'expertise comptable auprès d'entités de toutes tailles et de tous secteurs sur l'ensemble du territoire Français.

Il repose sur une structure de filiales et équipes spécialisées en veille permanente pour répondre au plus juste aux attentes de nos clients.

A3 Addvance

Addvance et ses déclinaisons ;

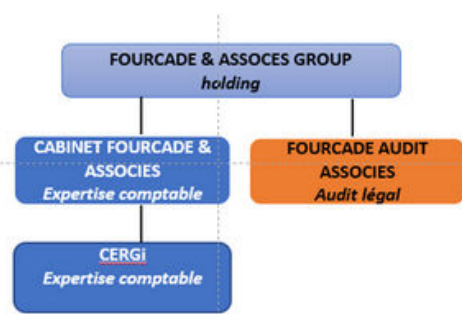
- Addvance Conseil,
- Addvance Audit,
- Addvance Group

sont des marques déposées.

A4 Forme juridique

Les activités professionnelles du groupe sont exercées par des filiales détenues à 100 %.

La société FOURCADE & ASSOCIES GROUP société Holding est inscrite au Conseil régional des experts comptables d'Occitanie et à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Montpellier - Nîmes.



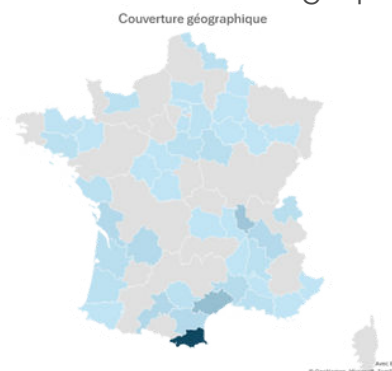
A5 Implantation

1. Nos Bureaux

Perpignan : 1 avenue Jean Giono -
A compter du 1er mai 2024 :
400 Rambla Helios - Technosud II
66100 Perpignan

Argelès-sur-Mer :
9 avenue des Flamants Roses - 66700

Notre couverture Géographique



A6 La Gouvernance

La Gouvernance de Groupe ADDVANCE est définie dans ses statuts et son pacte d'actionnaires et garantit son indépendance.

Elle repose sur une gouvernance collective et démocratique basée sur la règle, une personne une voix.

Les principes de la gouvernance du Groupe sont :

- la transparence,
- la sécurité,
- l'humain,
- l'équité entre les associés,
- la loyauté.

A7 Comité des associés

Le Comité des associés réunit tous les associés du GROUPE ADDVANCE.

Le comité se réunit au moins une fois par mois. Les associés estiment que la tenue régulière de réunion est le gage d'une bonne circulation de l'information et d'échanges fructueux pour l'animation du groupe.



Les décisions concernant la stratégie, les orientations et les choix immobiliers sont pris à une majorité renforcée. Les autres décisions sont prises à la majorité simple en nombre.

A ce titre, notamment le Comité de Direction ;

- valide les décisions les plus importantes,
- valide les orientations stratégiques de ADDVANCE GROUP,
- coopte les nouveaux associés,
- définit annuellement la rémunération des associés.

La rémunération des associés n'inclut pas de part variable. Elle est définie en fonction des responsabilités assumées. Par conséquent aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en contradiction avec les principes fondamentaux qui régissent la profession :

- intégrité,
- impartialité,
- indépendance,

03 FOURCADE AUDIT ASSOCIES

SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES-F2A (ADVANCE AUDIT) est la structure dédiée au commissariat aux comptes.

C'est une société par actions simplifiée régie par le code de commerce et la profession de commissariat aux comptes et inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier – Nîmes.

Les professionnels, signataires de mandat sur l'exercice 2024, intervenant au nom de la société de commissariat aux comptes sont :

Bernard Fourcade,
Stéphane Fourcade,
Marc Cochaux.



La Gouvernance

L'assemblée générale du 29/04/2014 a nommé :
Président la SASU FOURCADE PARTICIPATION PARTENER "F2P"
représentée par Bernard Fourcade.

Directeur Généraux :
Stéphane Fourcade,
Marc Cochaux.

04 GESTION DES RISQUES

Indépendance

Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet

Conformément au respect des règles professionnelles en matière d'indépendance, F2A, ses associés, ses collaborateurs ne doivent pas avoir de lien personnel, financier ou professionnel avec la société cliente, sa direction, ses administrateurs et ses principaux propriétaires.

Une procédure d'acceptation et de maintien des missions, permet d'évaluer les risques associés aux clients, ainsi que les risques déontologiques notamment au plan de l'indépendance et des éventuels conflits d'intérêts.

Chaque année, les membres du cabinet, associés, collaborateurs impliqués ou non dans des missions de commissariat aux comptes sont appelés à signer une attestation déclarant qu'ils ont bien pris connaissance des règles énoncées par le code de déontologie des commissaires aux comptes et qu'ils respectent les règles édictées par le code en matière d'indépendance et d'incompatibilité.

Des limites d'honoraires par clients, ont été fixées pour éviter toute dépendance financière.

Nous nous conformons aux dispositions de l'article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des cabinets sur les EIP.

Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance.

Le cabinet contrôle cette conformité aux règles d'indépendance à travers un système déclaratif.

Le système interne décrit ci-dessus à été mis en œuvre pour identifier les situations susceptibles de nuire à l'indépendance, et de prendre les mesures de sa sauvegarde appropriées.

Le président de F2A, confirme que ses règles d'indépendances ont été mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes et on fait l'objet d'une vérification interne.



Contrôle Qualité

Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance.

La qualité de l'audit : un engagement continu.

La politique et procédure adoptées par F2A, en matière de contrôle qualité sont rassemblées dans un manuel de procédure accessible en format électronique, pour tous les collaborateurs de l'organisation et font l'objet d'actions de formations régulières.

Notre méthodologie d'audit repose sur un ensemble intégré et cohérent qui correspond à l'approche d'audit, les outils nécessaires à sa mise en œuvre et une base documentaire. Cette méthodologie permet d'assurer l'efficacité des travaux d'audit par une approche fondée sur les risques.

Notre logiciel Audisoft Premier apporte un support aux professionnels dans la réalisation de chaque étape de la démarche d'audit.

Politiques et procédures sont complétées par une méthodologie.

Ces outils permettent de mieux structurer l'approche d'Audit, et de s'assurer que les travaux seront réalisés en conformité avec les normes d'audit en vigueur.

Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système de contrôle interne.

Une supervision des dossiers et des équipes est assurée par les directeurs de mission et les associés. Un contrôle de qualité est réalisé par les institutions professionnelles.

Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance.

Le dernier contrôle de qualité prévue par l'article R.821-26 du code de commerce réalise par les contrôleurs du haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) portait sur l'exercice 2022.

05 INFORMATIONS FINANCIERES



AUDIT	1 161 175 €
AUDIT EIP	93 734 €
AUTRES	44 050 €
TOTAL	1 293 929 €

Ce tableau présente la liste des entités d'intérêt public (EIP) pour lesquelles le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé.

Dénomination	Nature	
Banque Populaire du Sud	Etablissements de crédit	
La Mutuelle Catalane	Mutuelles du livre II	

06 RESSOURCES HUMAINES

L'effectif global de ADVANCE GROUP est de 36 personnes hors associés. Quatre associés ont collaboré au titre de l'exercice.



La Formation

Le cabinet a mis en place une organisation structurée. L'équipe d'audit comprend des personnes bénéficiant d'une certaine expérience et les associés interviennent directement pendant l'audit sur les dossiers. Un soin particulier est apporté à la formation.

La formation des collaborateurs

Le cabinet favorise largement le passage des diplômés comptables par les auditeurs. À ce titre, ils ont bénéficié des formations de la compagnie des commissaires aux comptes et de l'ordre des experts comptables.

Au-delà de ces formations à la journée, les membres de l'équipe participent à des actions de formations ponctuelles de la CNCC et conférences de la CRCC.

Enfin, les collaborateurs peuvent bénéficier également de formations sectorielles, notamment sur les activités de banque et des associations.

Les alternants bénéficient au sein du groupe des mêmes avantages légaux que l'ensemble des salariés.

La formation des associés signataires Commissaires aux comptes

À titre de rappel, à compter du 1er janvier 2009, les commissaires aux comptes sont soumis aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2008 relatif à la formation professionnelle, paru au JO du 30 décembre 2008.

Ces dispositions ont été modifiées par l'arrêté du 20 février 2018 paru au JO du 28 février 2018 :

120 heures d'activités de formation devront être accomplies sur 3 ans avec un minimum annuel de 20 heures par an.

Les associés

Trois associés ont collaboré au titre de l'exercice.

La rémunération des associés est établie sur la base de leurs compétences et de leur expertise.

La rémunération des associés est versée sous forme de salaires et de dividendes.



Téléphone : 04 68 50 22 74
Mail : contact@addvance.pro
Internet : www.addvance.fr

Fourcade Audit Associés - F2A
400 rambla Hélios - Tecnosud II
66100 PERPIGNAN